



Nancy, le 11 mars 2010

A : la rédaction

Communiqué de presse

LA VILLE DE NANCY rappelle qu'à l'occasion des élections régionales prévues les 14 et 21 mars 2010, le scrutin sera ouvert sans interruption de 8 heures à 18 heures dans les bureaux de vote suivants :

1 HOTEL DE VILLE – SALLE DES MARIAGES Entrée Place Stanislas

2 et 3 ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY (gymnase) 10, rue des Jardiniers

4 et 5 ECOLE DE GARCONS DES GRANDS MOULINS 31, rue Guilbert de Pixérécourt entrée par la cour

6 et 7 ECOLE PRIMAIRE SAINT GEORGES 16, rue Henri Bazin

8 et 9 HOTEL DE VILLE – GRAND HALL entrée Place Stanislas

10 et 11 ECOLE MATERNELLE SAINT-PIERRRE 100-102, avenue de Strasbourg

12 et 13 ECOLE PRIMAIRE MARCEL LEROY 22, rue de Graffigny

14 et 15 ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES 29, boulevard Jean Jaurés

16 et 17 ECOLE PRIMAIRE DU MONTET 4, quai de la Bataille

18 et 19 ECOLE PRIMAIRE EMILE GEBHART 31 rue Emile Gebhart

20 et 21 ECOLE MATERNELLE EMILE GEBHART 30, rue Emile Gebhart

22 ECOLE PRIMAIRE BONSECOURS 2, rue Provençal

23 et 24 ECOLE MATERNELLE CLEMENCEAU 54, boulevard Clémenceau

25 et 26 FOYER-RESIDENCE D'HAUSSONVILLE 42, avenue du Général Mangin

27 ANNEXE ECOLE CHARLES III 11, rue des Fabriques

28 ECOLE MATERNELLE DIDION 18, rue Saint-Thiébaud

29 et 30 LYCEE HENRI POINCARÉ 1, rue Chanzy

31 et 32 ECOLE PRIMAIRE STANISLAS 6bis, rue Victor Hugo

33 ECOLE PRIMAIRE STANISLAS 5, rue Victor Hugo



- 34 et 35 ECOLE PRIMAIRE CHARLEMAGNE entrée rue Lavigerie
- 36 et 37 ECOLE MATERNELLE CHARLEMAGNE rue du Chanoine Blaise
- 38 et 39 ECOLE MATERNELLE BUTHEGNEMONT 45, rue Anne Fériet
- 40 ECOLE MATERNELLE BEAUREGARD 12, rue Gustave Charpentier
- 41 FACULTE DE DROIT BAT. G 3, place Godefroy de Bouillon
- 42 et 43 HOTEL DE VILLE GRAND HALL entrée rue Pierre Fourier
- 44 et 45 ECOLE PRIMAIRE BRACONNOT 12, rue Braconnot
- 46 et 47 ECOLE PRIMAIRE DES 3 MAISONS 22, rue Saint-Fiacre
- 48 et 49 ECOLE PRIMAIRE BOUDONVILLE 58, rue de Boudonville
- 50 et 51 ECOLE PRIMAIRE ALFRED MEZIERES impasse Saint-Vincent
- 52 et 53 ECOLE MATERNELLE BUFFON 26, rue de la Bergamote
- 54 MAIRIE DE QUARTIER DE LA VILLE HAUTE rue Dominique Louis

Les électeurs devront présenter au Président du Bureau de vote, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, l'un des titres d'identité suivants :

- par
- 1° carte nationale d'identité, même périmée
 - 2° passeport, même périmé
 - Ou à condition d'être en cours de validité :
 - 3° carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée le président d'une assemblée parlementaire
 - 4° carte d'identité d'élu local avec photographie délivrée par le représentant de l'état
 - 5° carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
 - 6° carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
 - 7° carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
 - 8° carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
 - 9° permis de conduire
 - 10° permis de chasser avec photographie délivrée par le représentant de l'Etat
 - 11° livret ou carnet de circulation délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
 - 12° récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale



ville de Nancy,

Relations Presse

13° attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune

Les cartes électorales valables sont celles de couleur tricolore distribuées depuis le 1^{er} mars 2007. Elles doivent être signées par les électeurs.

Les cartes d'électeur retournées en mairie seront mises à disposition dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

DEPOUILLEMENT : 18 heures

Afin de faciliter le bon déroulement du scrutin, le Maire adresse un appel à la bonne volonté de ses concitoyens pour qu'ils apportent leur concours aux Présidents des bureaux de vote, en acceptant les fonctions de scrutateurs et qu'ils participent au dépouillement à 18 heures.

La centralisation des résultats pour la Ville de NANCY aura lieu dans la salle des Mariages au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, à partir de 18 heures.

Le Service des Elections - Grand Hall de l'Hôtel de Ville - sera ouvert pendant toute la durée du scrutin et se tiendra à la disposition des électeurs pour leur fournir tous les renseignements concernant ce scrutin - téléphone : 03 83 85 31 92.

Contact presse : Laurence Gillot au 03.83.85.31.75 ou 06.25.63.83.36